

PROJET D'AMENDEMENT ISO 668:2013/DAM 1

ISO/TC 104/SC 1

Secrétariat: AFNOR

Début de vote:
2015-06-22

Vote clos le:
2015-09-22

Conteneurs de la série 1 — Classification, dimensions et masses brutes maximales

AMENDEMENT 1

Series 1 freight containers — Classification, dimensions and ratings

AMENDMENT 1

ICS: 55.180.10

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3535081e-84e7-4c89-848c-ef6d29150ea0/iso-668-2013-amd-1-2016>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.



Numéro de référence
ISO 668:2013/DAM 1(F)

© ISO 2015

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3535081e-84e7-4c89-848c-ef6d29150ea0/iso-668-2013-amd-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 668:2013 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*, sous-comité SC

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3535081e-84e7-4c89-848c-ef6d29150ea0/iso-668-2013-amd-1-2016>

Conteneurs de la série 1 — Classification, dimensions et masses brutes maximales — Amendement 1

5.3.2.1 Dimensions intérieures minimales

Remplacer entièrement le texte du paragraphe par le suivant :

Les dimensions intérieures des conteneurs doivent être aussi grandes que possible et, dans tous les cas, elles doivent être supérieures ou égales à celles données dans le Tableau 3, à l'exception de ce qui suit :

- les conteneurs du type G3 ayant une ou plusieurs ouvertures partielles sur les parois latérales doivent être conformes aux exigences minimales relatives à la longueur et à la hauteur intérieures telles qu'indiquées dans le Tableau 3 ;
- les conteneurs du type G9 pourvus d'une ou de plusieurs ouvertures sur le toit doivent être conformes aux exigences minimales relatives à la longueur et à la largeur intérieures telles qu'indiquées dans le Tableau 3 ;
- les conteneurs fermés et ventilés du type V2 pourvus d'équipements de ventilation intérieure doivent être conformes aux exigences minimales relatives à la largeur et à la hauteur intérieures telles qu'indiquées dans le Tableau 3.

5.3.2.2 Dimensions minimales des ouvertures de porte

Supprimer "(types 00 et 02)" dans les trois alinéas.

5.3.3 Conteneurs à caractéristiques thermiques (voir ISO 1496-2)

Dans le troisième alinéa, remplacer "types 20, 21, 22, 30, 31, 32, 40, 41 et 42" par "types R0, R1, R2, R3, H0, H1, H2, H5 et H6".